

## PROCES VERBAL

### CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Vendredi 12 mars 2021 à 14h  
IMÉRA

Présents ou représentés :

Eric Berton  
Denis Bertin  
Brigitte Carpentier  
Philippe Delaporte  
Maryline Crivello  
Dominique Nobile  
Nathalie Bonnardel, pouvoir à Maryline Crivello  
Gabriella Crocco, pouvoir à Carlo Rovelli  
Carlo Rovelli

Excusés :

Hamida Demirdache  
Jean Boutier  
Marteen Noyons  
Brigitte Marin  
Daniel Nahon

Invités :

Philippe Djambazian (Agent comptable - AMU)  
Jérôme Sackur (Président du CS – IMÉRA)  
Irina Tronkova (Rectorat)  
Constance Moreteau (IMÉRA)  
Thierry Fabre (IMÉRA)  
Emmanuel Girard-Reydet (IMÉRA)

Le vendredi 12 mars 2021 à 14h, le Conseil de gestion (CG) de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni en visioconférence sur convocation de Denis Bertin, Président de la Fondation IMÉRA.

Denis Bertin constate que neuf membres du conseil, sur un total de quatorze, étant présents ou représentés, le CG est habilité à siéger.

## **1 - Approbation du PV du CG du 20 novembre 2020**

### Résolution

*Le CG approuve à l'unanimité le PV du CG du 20 novembre 2020.*

## **2 - Informations générales**

Denis Bertin présente quelques points d'information :

- Deux personnels ont quitté l'IMÉRA dans le cadre de la mobilité interne. Pascale Hurtado a rejoint la DRI et a été remplacée par Constance Moreteau sur le poste de coordinatrice scientifique. Virginie Boulnois a rejoint l'IUT d'Aix et a été remplacée par Charlène Martin sur le poste d'assistante en gestion administrative et financière.

- Au niveau du RFIEA, l'IEA de Lyon est dans une situation financière très difficile dans le contexte de la perte du label IDEX par le site de Lyon. Le Directeur et le Président du RFIEA vont rencontrer les Présidents des Universités lyonnaises pour discuter de leur position et de leur soutien.

- L'IMÉRA va être évalué par une représentation du Conseil scientifique du RFIEA les 3 et 4 mai 2021. Il est fort probable que des membres du CG soient sollicités pour être auditionnés.

- La conférence internationale UBIAS prévue à Marseille, annulée une première fois en mars 2020 puis une seconde fois en octobre 2020, a été reprogrammée du 12 au 14 avril 2021 en visioconférence, avec des créneaux resserrés entre 13h et 16h pour assurer une participation sur l'ensemble des continents. Le programme a été adapté à ces contraintes horaires ; il sera transmis à l'ensemble des membres du CG dès validation.

- Un accord de principe a été trouvé pour le renouvellement des Chaires avec l'EHESS et l'IPC.

- Une action a été lancée par la Ministère *via* le RFIEA pour des accueils en délégation d'enseignants-chercheurs dans les IEA, avec 5 possibilités d'accueil sur l'ensemble du RFIEA dont 2 à l'IMÉRA.

Thierry Fabre et Constance Moreteau présentent les résultats de la sélection finale des résidents 2021-2022, suite à la réception d'environ 250 candidatures sur l'ensemble des appels.

## **3 - Approbation du rapport d'activités scientifiques 2020**

Denis Bertin présente en introduction les 3 temporalités décrites dans le rapport 2020 : i) les mois de janvier et février d'avant le confinement, ii) la période de confinement dur pendant laquelle l'équipe de l'IMÉRA s'est attachée à maintenir un lien et une animation avec les résidents, et iii) la période depuis septembre qui a permis une certaine reprise des activités sur site, même si plusieurs manifestations ont dû être annulées.

Thierry Fabre souligne que le contexte de confinement a conduit les résidents sur site à une sorte d'auto-organisation, avec beaucoup d'échanges et de discussions intellectuelles et scientifiques, qui ont fait naître des projets entre eux et des séminaires.

Constance Moreteau indique que ce même contexte a débouché de façon fertile sur toute une série d'entretiens avec les résidents autour de leur projet de recherche. Ces entretiens sont accessibles sur le blog de l'IMÉRA dans la rubrique « *Les conversations de l'IMÉRA* ».

Eric Berton salue l'investissement de l'ensemble de l'équipe de l'IMÉRA dans le contexte si particulier de cette année 2020.

#### Résolution

*Le CG approuve à l'unanimité le rapport d'activités scientifiques 2020.*

#### **4 - Approbation des comptes de l'exercice 2020**

Brigitte Carpentier présente tout d'abord le tableau de résultat budgétaire GBCP, qui fait valoir un solde budgétaire déficitaire de 49.822 € pour l'exercice 2020. Il s'explique en grande partie par :

- Une sous-réalisation des recettes encaissées. Le montant des recettes encaissées 2020 est de 390.183 €, laissant ainsi un solde de recettes non encaissées de 170.613 € ;
- Une sous-réalisation des crédits de paiement de dépenses de 56.697 €, principalement sur le fonctionnement.

Le taux d'exécution global est très bon puisqu'il est de 93%.

Au niveau des recettes encaissées, le taux d'exécution 2020 est de 60,5%. On constate un retard de paiements pour les factures réalisées en 2020 pour les conventions passées avec :

- L'AUF, il s'agit d'un retard de paiement de la facture d'acompte pour l'année 2019/2020 ;
- L'IRD et l'IPC, il s'agit de factures d'avance non encore versées au 31/12/2020.

Pour la subvention du Ministère Plan SHS 2020 (RFIEA / incubation actions interdisciplinaires), la recette a bien été versée fin novembre 2020 mais elle n'a pas été rapprochée par l'agence comptable. L'écart entre la prévision et la réalisation pour EHESS de - 30.000 € correspond à une facture d'avance non rapprochée au 31/12/2020.

La non-réalisation de recettes est aussi la conséquence, liée au contexte sanitaire de 2020, du report de l'accueil de nombreux résidents.

Les recettes en droits constatés sont plus élevées en 2020 que les recettes encaissées pour deux raisons : des retards de paiement sur certaines facturations, mais aussi la facturation finale sur la convention RFIEA 2016-2019 qui a eu un impact positif sur le résultat 2020 de 227 k€.

La subvention versée pour 150 K€ dans le cadre de la SCSP 2018 est venue abonder le fonds de roulement qui sera prélevé jusqu'en 2022 pour financer les dépenses de cette action. Ceci explique le déficit de fonctionnement prévu au budget 2020 à hauteur de 38 K€ et réalisé à hauteur de 37 K€. Il reste donc 71 k€ à dépenses sur cette convention au 31/12/2020.

Emmanuel Girard-Reydet présente le bilan des recettes 2020 en droits constatés de l'IMÉRA, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des recettes 2020 s'élève à 1.433.715 € en recettes encaissées.

Les contributions volontaires s'élèvent à 789.466 €, dont :

- 295.000 € d'AMU pour la prise en charge directe de salaires de l'équipe d'encadrement ;
- 200.000 € d'AMU pour la prise en charge directe des coûts d'infrastructure (maintenance, fluide, logistique, gardiennage) ;
- 120.000 € d'AMIDEX pour la prise en charge directe de salaires de l'équipe d'encadrement ;
- 67.566 € d'AMIDEX pour le financement du programme Méditerranée ;
- 85.000 € du CNRS pour la prise en charge directe de salaires de l'équipe d'encadrement ;
- 3.750 € de l'ILCB et 18.150 € d'AMSE pour la prise en charge directe des indemnités mensuelles des résidents sélectionnés.

La part de financement apporté par les programmes RFIEA et Labex RFIEA est de 28,5% (contre 33% en 2019), alors que celle apportée par AMU et AMIDEX s'élève à 51,5% (contre 46% en 2019).

Il présente ensuite le bilan des dépenses 2020 de l'IMÉRA, dans une vision budgétaire consolidée qui intègre les contributions volontaires des membres fondateurs.

Le montant total des dépenses 2019 s'élève à 1.230.633 € en crédits de paiement (CP), avec pour répartition :

- 352.965 € de dépenses pour l'accueil en résidence des chercheurs invités (indemnités et salaires, location appartements, voyages et missions) ;
- 34.703 € de dépenses pour les activités scientifiques (séminaires, conférences, colloques, publications, etc.) ;
- 842.965 € pour les autres dépenses (salaires équipe encadrement, coûts infrastructures, fonctionnement général, instances, communication).

La forte baisse des dépenses pour l'accueil en résidence et les activités scientifiques est à mettre en lien direct avec le contexte pandémique et le report de sept résidences, avec pour traduction une diminution très nette du niveau d'accueil des chercheurs invités en 2020 (107 mois-chercheurs invités, soit une diminution de 76 mois par rapport à 2019) et du nombre de manifestations scientifiques (68, soit une diminution de 52 par rapport à 2019).

Philippe Djambazian, agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille, présente ensuite, pour approbation, le bilan comptable 2020.

Pour la partie compte de résultat, les produits s'élèvent à 645.231 € pour un total de charges de 470.193 €, ce qui donne un résultat bénéficiaire sur l'exercice 2020 de 175.038 € (contre un déficit de 15.017 € en 2019).

La capacité d'autofinancement est de 188.199 €.

Ce bon résultat s'explique par la baisse importante des charges de l'exercice liée au contexte sanitaire, qui a provoqué de nombreux reports de résidences de chercheurs, alors même que les recettes se sont maintenues à un niveau élevé du fait de la facturation d'un excédent final sur la convention RFIEA (2016-2019) de 227 k€.

Ce résultat va permettre un abondement du fonds de roulement qui sera prélevé sur les années à venir pour financer des actions non financées.

Le fonds de roulement s'élève à 595.813 € en hausse de 188.199 € par rapport à 2019.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2020 s'élève à 588.198 € contre 645.619 € à fin 2019.

Cette trésorerie provient notamment des avances sur subventions perçues dans le cadre des différents projets dont les stocks diminuent du fait de la baisse des financements.

Denis Bertin indique qu'un travail collectif important a été effectué pour faire une projection pluriannuelle et assurer un fonds de roulement / une trésorerie, qui permettent de nous projeter sereinement au moins jusqu'en 2025. Il précise que des démarches sont en cours, en concertation avec le Président du CA du RFIEA et le MESRI, pour faire évoluer le réseau RFIEA vers une infrastructure de recherche AGIR.

#### Résolution

*Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2020.*

### **5 - Nouveaux membres fondateurs de la Fondation IMÉRA**

Dans le contexte de la politique de l'IMÉRA de développement de ressources propres à travers la mise en place de Chaires, de nombreux partenariats ont été développés, notamment avec l'IRD et Sciences Po Aix.

La Chaire IMÉRA-IRD en Développement Durable a été renouvelée fin 2019, avec depuis une implication beaucoup plus forte des collègues de l'IRD.

Sciences Po Aix et l'IMÉRA ont construit une relation de travail approfondie à travers la mise en place d'un Forum annuel franco-allemand de la Méditerranée (avec l'inauguration l'année dernière de la Chaire Hirschman et un cofinancement possible), et d'un atelier de recherche sur les styles de vie en Méditerranée.

A la fois l'IRD et Sciences Po Aix souhaitent rejoindre la Fondation IMÉRA en qualité de membre fondateur, sachant qu'au regard des statuts de l'IMÉRA une délibération du CA d'AMU est nécessaire sur proposition du CG de l'IMÉRA.

Carlo Rovelli souligne l'étrangeté, d'un point de vue étymologique, que de nouveaux membres puissent obtenir le statut de membre fondateur, après la création de la Fondation. Denis Bertin partage en réponse le paragraphe des statuts qui stipule que : « *L'agrément de nouveaux partenaires fondateurs sera possible donnant lieu à une délibération simple du Conseil d'administration d'AMU* ».

#### Résolution

*Le Conseil de gestion émet à l'unanimité un avis favorable à ce que l'IRD et Sciences Po Aix rejoignent la Fondation IMÉRA en qualité de membre fondateur.*

### **6 - Approbation du projet de révision des statuts**

Après avoir rappelé le départ de Raouf Boucekkine et les 4 cycles de direction de l'IMÉRA depuis sa création, Denis Bertin indique que, suite à l'approbation par le CG du plan de développement 2020-2030 de l'IMÉRA, un travail important a été effectué pour mettre en adéquation les statuts avec cette stratégie en termes de fonctionnement pour en assurer aussi une meilleure continuité.

Il informe que le projet de révision des statuts soumis aux membres du CG a fait l'objet de discussions avec un grand nombre de collègues fortement impliqués dans l'IMÉRA, les anciens Présidents de l'IMÉRA et le service juridique d'AMU.

Les points essentiels de ce projet de révision traduisent la volonté de :

- Affirmer que l'IMÉRA en tant qu'UBIAS est une structure très importante pour AMU, avec des interactions fortes avec la communauté scientifique d'Aix-Marseille ;
- Préciser l'orientation par programme, en indiquant les programmes actuels majeurs ;
- Indiquer que l'IMÉRA est un lieu d'accueil des étudiants en Master et les doctorants d'AMU dans le cadre de leur formation interdisciplinaire ;
- Préciser l'articulation entre la Direction scientifique, le Président et le Secrétaire général, avec une Coordination scientifique très transverse ;
- Spécifier que le Directeur est un Directeur scientifique qui s'appuie sur des Directeurs de programme, pour mettre en œuvre le schéma programmes / résidences / cycles / manifestations scientifiques. Les Directeurs de programme s'engagent à aller chercher des cofinancements à travers des dispositifs de Chaires ;
- Préciser les prérogatives et les modalités de sélection du Directeur et des Directeurs de programme ;
- Faire évoluer la composition du Conseil de gestion en lien avec l'arrivée de 2 membres fondateurs supplémentaires ;
- Supprimer le Comité d'animation scientifique (CAS) qui n'a plus lieu d'être depuis la structuration en programmes de l'IMÉRA et avec l'arrivée de Directeurs de programme ;

- Faire évoluer la composition du Conseil scientifique (CS), en assurant la parité hommes-femmes, en réduisant le nombre de membres à neuf avec au moins deux-tiers de membres externes ;
- Mettre en place des commissions ad-hoc pour la sélection des résidents.

Maryline Crivello exprime le souhait que les fonctions décrites dans les statuts soient systématiquement déclinées au masculin et au féminin, en cohérence avec les valeurs affirmées par AMU sur l'égalité homme-femme.

Philippe Delaporte souligne un doublon dans les articles 10 et 13.2, qui décrivent tous les deux le mode de désignation du Directeur scientifique par le Président d'AMU. La répétition sera supprimée dans l'article 13.2.

Suite à leur approbation, les statuts révisés seront présentés au CS de l'IMÉRA lors de sa prochaine réunion, qui devrait se tenir en juin 2021.

#### Résolution

*Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le projet de révision des statuts, moyennant la déclinaison systématique au masculin et au féminin des fonctions décrites et la suppression du doublon concernant le mode de désignation du Directeur scientifique.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.

Fait à Marseille, le 29 mars 2021.

Denis Bertin  
Président du Conseil de gestion